

2/2 Comment préparer mon territoire aux risques naturels ? Exemples d'actions par les collectivités

EN RÉSUMÉ :

Des outils existent pour anticiper, s'organiser et savoir réagir aux risques naturels. Conscientes des tendances engagées avec le changement climatique, les collectivités territoriales, comme les populations, ont besoin de s'approprier la culture du risque. Elle s'intègre dans une stratégie cohérente de territoire résilient et favorise ainsi la coopération entre les différents acteurs. Cette culture du risque nécessite l'implication citoyenne, qui suppose une posture qui sorte des discours descendants.

Un nouveau paradigme : une culture du risque partagée, pour des solutions fondées sur la nature

Le changement climatique accentue les risques naturels tant par la fréquence de leur survenance que l'intensité avec laquelle ils interviennent. Face à cette menace, il est important de mener une conduite du changement qui intègre la dimension citoyenne, car les pouvoirs publics ne peuvent pas tout.

Testez vos connaissances sur les risques :_

https://ofb.gouv.fr/faq?field_thematique_faq=1973&mot_cle=&page=0

Les risques de submersion, de recul du trait de côte

Les événements climatiques extrêmes nous confrontent à des tempêtes dont les vagues de plus en plus hautes et violentes grignotent les plages qui voient leur trait de côte reculer.

La communauté de communes Océan Marais de Monts

(<https://www.youtube.com/watch?v=kXDDVNnsLXM>), en partenariat avec l'ONF, s'est lancée dans une opération de mise en défens (accès empêché) de certaines dunes. L'objectif est de les préserver du piétinement et de limiter la perturbation de la faune par la même occasion. Ainsi, la végétation s'installe à nouveau et déploie son système racinaire, qui retient le sable et préserve la dune, voire la renforce face aux fracas des vagues. Au-delà des techniques de génie végétal et de la sensibilisation nécessaire auprès des populations, c'est leur implication qui permettra non seulement une bonne compréhension du système dunaire, mais aussi leur vigilance pour sa préservation.

Lorient agglomération s'est associée à l'Observatoire citoyen du littoral morbihannais pour embarquer ses habitants. Les volontaires assurent de façon autonome la surveillance de la côte et observent son évolution. Formés par des experts, ils sont les premiers ambassadeurs de la culture du risque.

Si ces initiatives permettent de ralentir l'érosion des côtes, la relocalisation des biens et personnes sera obligatoire sur une grande partie du littoral comme se sont déjà engagées les **communes de [Saint-Pierre-et-Miquelon](#) ou de [Quiberville](#)**.

Les risques d'Inondations

Saint-Martin d'Auxigny (<https://youtu.be/veIEsEBBIY>). La commune a dû faire face à des épisodes successifs d'inondations et coulées de boue. La rivière Auxigny qui traverse la commune est rectiligne et cantonnée à un espace réduit et artificialisé. Sur les conseils de l'animateur régional de « Territoires engagés pour la nature », la collectivité s'est rapprochée de son syndicat de gestion de rivière pour élaborer un plan en 4 temps :

1. Une meilleure connaissance du territoire en réalisant un atlas de la biodiversité communale
2. L'acquisition foncière d'un ancien site industriel par la commune en vue de sa

déconstruction et dépollution, pour désimperméabiliser le site

3. La restauration de la rivière (recréation du lit, des berges, de la ligne d'eau et de la couche d'armure/granulométrie de la rivière) avec la création d'une zone d'expansion de crue
4. L'aménagement d'une zone de pré avec l'arrachage d'une plantation de peupliers
5. Au-delà des bénéfices de la baisse des risques, la rivière a retrouvé ses fonctionnalités écologiques, et accueille désormais une biodiversité saine et florissante. Enfin, le cadre de vie des habitants offre un paysage verdoyant, participant à l'attractivité de la commune.

Mortagne-sur Gironde (<https://youtu.be/YiT2cr-8Vzw>). Sur cette partie du littoral atlantique, une tempête a ouvert des brèches dans les digues et inondé ce polder agricole. Un polder est une vaste étendue de terre gagnée artificiellement sur l'eau, par endiguement et assèchement. En effet, les zones humides, les tourbières et les ripisylves, agissent comme des éponges qui absorbent l'eau et donc diminuent l'intensité des crues. Les prairies naturelles infiltrent l'eau naturellement, contrairement aux zones artificialisées. Il est donc nécessaire de les préserver ou de les restaurer. Ici, il a été question de "dé-poldériser" donc laisser la mer regagner les terres, à sa guise. Pour autant, les autorités ont choisi de conserver des activités économiques, en lien avec les éleveurs locaux. De nombreuses ressources "projets" sont disponibles sur le site Néo Terra de la Région Nouvelle Aquitaine afin de documenter et partager les expériences menées dans les territoires.

[Neo Terra – Adaptation au Changement Climatique](#)

Les risques de fortes chaleurs

Grand Lyon

(<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/s-inspirer/projetotheque/plan-canopee>)

La métropole de Lyon a vite identifié dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le risque de fortes chaleurs. L'une des solutions identifiées est la végétalisation et la désimperméabilisation des sols en milieu urbain. Cours d'école,

stationnement, bordures de trottoirs, l'arbre en ville prend toute sa place et son ampleur dans le Plan CANOPEE qui vise à « *pérenniser et développer le patrimoine arboré, favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens, fédérer les professionnels autour du plan et améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques.* » Les arbres sont inventoriés, cartographiés et protégés par une Charte de l'arbre destinée aux communes, mais aussi aux professionnels du secteur. Puis un vaste plan de plantations est mis en ordre de marche, en tenant compte du site visé et anticipant des fosses suffisamment grandes, idéalement connectées entre elles, des pieds d'arbres pensés en strates (herbacées, arbustives) pour garder les pieds au frais et permettre à l'arbre de grandir sainement et assurant ces fonctionnalités écologiques. Le choix des essences, peu exigeantes en eau visant une gestion sobre, tient compte des risques d'allergies, des besoins en gestion de taille.

Des arbres qui garantissent dès lors de l'ombrage, un rafraîchissement localisé de l'air, une captation carbone elle aussi non négligeable. Les arbres et leurs milieux immédiats récupèrent par ailleurs les eaux de ruissellement, un dispositif là aussi développé à Lyon sous le nom d'arbres de pluies, et qui vient soulager les réseaux.

Protection de la biodiversité

Grand Poitiers Communauté urbaine a engagé en 2021 la réalisation de son "Atlas de la biodiversité", dans le cadre d'un Appel à projets de l'Observatoire français de la biodiversité (OFB). Cet inventaire scientifique des espèces et milieux naturels du territoire a été réalisé en lien avec les acteurs locaux (association environnementaliste, fédération de pêche, CPIE). La réalisation de cet atlas a permis de mobiliser acteurs locaux et élus, de construire un diagnostic partagé, et de définir un plan d'action qui a débouché en 2023 sur l'engagement de la collectivité dans la démarche "Territoire engagé pour la nature" (autour des 9 actions définies au terme de l'Atlas de la biodiversité : végétaux exotiques envahissants ; biodiversité et bâti ; trame verte et bleue ; trame noire ; protection et préservation des mares communales ; protection et préservation des haies du territoire ; développement d'un outil Sésame ; boisements urbains ; boisements morts).

Glissements de terrains

Ville de Poitiers. Le centre-ville et les faubourgs de Poitiers sont concernés par d'importants risques naturels liés aux 25 km de falaises. Les actions de prévention et de protection sont de la responsabilité de chaque propriétaire d'une parcelle de falaise, mais sont peu prises en main. La municipalité a engagé une démarche volontaire, au-delà de ses obligations légales, pour fournir à chaque propriétaire un diagnostic de l'état des falaises. Cette démarche globale, menée sur l'ensemble des falaises de la commune, a permis d'obtenir le soutien technique et financier des services de l'Etat (Bureau de recherches géologiques et minières – BRGM). La démarche a duré trois ans, s'est traduite par plusieurs réunions de sensibilisation à destination des propriétaires concernées, puis par la transmission à chaque propriétaire d'une fiche détaillée concernant les parcelles dont il est propriétaire, avec des préconisations d'intervention. La municipalité a également engagé les démarches juridiques pour que le fonds Barnier puisse être mobilisé : les interventions sur les falaises restent du ressort des propriétaires mais ils pourront obtenir des aides de l'Etat via le fonds Barnier.

<https://www.poitiers.fr/risque-falaises>

Protection de la biodiversité

Ville de Poitiers. La municipalité a créé en 2023 un événement annuel en avril, la "Journée citoyenne de la résilience", qui rassemble chaque année l'ensemble des acteurs de la prévention et de la gestion de crise (SDIS, associations de sécurité civile, collectivités territoriales...), autour de démonstrations, de formations, de temps de sensibilisation, d'expositions... La préparation et l'animation de cette journée est l'occasion de renforcer les liens entre ces acteurs, c'est l'occasion de réfléchir et d'impulser ensemble de futurs projets, en particulier la création à venir d'une réserve communale de résilience, et pour les associations de protection civile c'est l'un des principaux temps-forts de l'année pour recruter de nouveaux bénévoles.

Ville/Agglo La Rochelle

Exercice de gestion de risque en situation réelle : projet Eole en avril 2025 avec mise en situation des agents, de la population, des dispositifs de gestion de crise et Retex.

Aller plus loin : Les ressources existent et sont très complètes!

Le site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Etat des lieux et chiffres clefs pour la partie 1 :

<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-la-prevention-des-risques/les-risques-naturels-en-france-chiffres-cles>

Pour les aspects réglementaires et la définition des risques (parties 1 et 2) :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-risques-naturels>

Pour se préparer et réagir (parties 2 et 3) :

<https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques>

Les solutions d'adaptation fondées sur la nature :

<https://ofb.gouv.fr/life-artisan/documentation-life-artisan/nouvel-outil-interactif-pour-adapter-nos>

L'Office français de la biodiversité pilote le projet LIFE ARTISAN qui permet d'expérimenter et d'intégrer les Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans les politiques publiques pour adapter les territoires aux effets du changement climatique, tout en préservant la biodiversité. Dans chaque région, des personnes ressources sont en charge de la mobilisation des acteurs locaux (collectivités, services de l'État, agences de l'eau, etc.) pour faire appel aux SfN. Par ailleurs, un Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique est à disposition pour s'informer et s'outiller, mais aussi un document interactif pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de SfN.

Exemples d'acteurs qui peuvent vous accompagner :

Le Département

Le Conseil régional

La direction départementale des territoires – et de la mer (DDT-M)

La direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement (DREAL)

La préfecture

Le CEREMA

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Les agences régionales de la biodiversité

Les agences de l'eau

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

« Territoires engagés pour la nature » dispose d'animateur.ices accompagnant les collectivités et capables de les mettre en contact avec les personnes référentes, qu'elles soient issues du monde associatif ou des entreprises de votre région.

Ce contenu vous fait réagir ? Partagez-le.